



ARRÊTÉ N°174/2022

Stationnement Interdit Rue des Hortensias Du 27 Novembre au 19 Décembre 2022

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux de raccordement de réseaux assainissement, eau potable, télécom et eau pluviale, le stationnement sera interdit au droit du chantier rue des Hortensias sur la période du 28/11/2022 au 19/12/2022.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux à proximité du chantier.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise Nicolas Loyau.

Fait à QUÉVERT, le 25/11/2022

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

